
**OSTÉOPATHIE QUÉBEC
(QUEBEC OSTEOPATHY)**

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 JUILLET 2019

OSTÉOPATHIE QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 JUILLET 2019

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 11

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Ostéopathie Québec,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints d'**Ostéopathie Québec** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 juillet 2019 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 juillet 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Lussier Labelle, CPA inc.

LUSSIER LABELLE, CPA INC.

Par : Karine Labelle, CPA auditrice, CA

Laval, Québec
Le 9 octobre 2019

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2019

	2019	2018
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations annuelles	918 454	857 498
Ventes de fournitures	13 332	13 071
Admission des diplômés à l'étranger	4 275	14 250
Commandites	4 100	4 250
Ventes de publicité	2 090	1 860
Location de salles	3 052	1 480
Revenus d'intérêts	11 667	10 936
Autres produits	33 136	28 652
	990 106	931 997
CHARGES		
Salaires et charges sociales de la permanence	386 076	323 633
Salaires et charges sociales des administrateurs et des comités	85 436	65 094
Services aux membres	191 636	91 012
AGA - journée Ostéopathie Québec	21 731	28 989
Représentation et reconnaissance	73 946	81 338
Frais d'opération - gouvernance	38 358	27 722
Frais d'opération - permanence	8 688	7 138
Frais de bureau	8 805	12 603
Télécommunications	7 606	6 940
Assurances	1 458	1 020
Loyer et taxes	48 119	47 112
Honoraires professionnels	165 479	86 948
Frais bancaires et frais de cartes de crédit	26 885	23 395
Amortissement des immobilisations corporelles	19 661	17 098
Amortissement de l'actif incorporel	13 175	11 497
	1 097 059	831 539
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(106 953)	100 458

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2019

	2019			2018
	Investi en immobilisations \$	Non affecté \$	Total \$	Total \$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	123 683	406 423	530 106	429 648
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(106 953)	(106 953)	100 458
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 616	(1 616)	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(19 661)	19 661	-	-
Amortissement de l'actif incorporel	(13 175)	13 175	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	92 463	330 690	423 153	530 106

BILAN AU 31 JUILLET 2019

	2019 \$	2018 \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	59 959	22 797
Comptes clients	546	30
Ristourne à recevoir	18 854	-
Dépôt à terme, au taux de 1,8%, échéant le 22 octobre 2019	490 350	-
Charges imputables au prochain exercice	5 752	5 758
	575 461	28 585
DÉPÔT DE GARANTIE	8 000	8 000
DÉPÔTS À TERME	-	584 627
IMMOBILISATIONS CORPORELLES [note 3]	76 835	94 880
ACTIF INCORPOREL [note 4]	15 628	28 803
	100 463	716 310
	675 924	744 895
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Fournisseurs et charges à payer [note 6]	88 359	56 996
Cotisations perçues d'avance	155 077	149 101
Autres produits perçus d'avance	9 335	8 692
	252 771	214 789
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS ET ACTIF INCORPOREL	92 463	123 683
NON AFFECTÉ	330 690	406 423
	423 153	530 106
	675 924	744 895

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur

_____, administrateur

_____, administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2019

	2019 \$	2018 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(106 953)	100 458
Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	19 661	17 098
Amortissement de l'actif incorporel	13 175	11 497
	(74 117)	129 053
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement <i>[note 7]</i>	18 618	(18 378)
	(55 499)	110 675
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de dépôts à terme	(708 123)	(807 386)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 616)	(2 938)
Acquisition d'actif incorporel	-	(16 787)
Disposition de dépôts à terme	802 400	700 000
	92 661	(127 111)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	37 162	(16 436)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	22 797	39 233
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	59 959	22 797

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2019

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme a été constitué en vertu de *la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec)* suite à des lettres patentes de fusion des personnes morales suivantes : « Registre des ostéopathes du Québec » et « Association des ostéopathes du Québec (ADOQ) ».

L'organisme est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et a pour but de :

- Regrouper en corporation les ostéopathes exerçant au Québec;
- Défendre et promouvoir les intérêts de ses membres;
- Déterminer les critères de formation;
- Veiller au respect des droits, obligations et responsabilités des membres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel et l'évaluation des charges à payer.

Comptabilisation des produits

Les cotisations sont constatées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent et celles qui se rapportent à l'exercice subséquent sont comptabilisées à titre de cotisations perçues d'avance au passif.

Les revenus de ventes de fournitures, d'admission des diplômés à l'étranger, de commandites, de vente de publicité, de location de salle et les autres produits sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les revenus de placement sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]**Instruments financiers [suite]**Évaluation des instruments financiers [suite]

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes clients, de la ristourne à recevoir, des dépôts à terme et du dépôt de garantie.

Les passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. La valeur comptable des instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge de ces instruments.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend l'encaisse. Les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux suivants :

	Méthodes	Taux
Mobilier de bureau	Solde dégressif	20 %
Équipement informatique	Solde dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée initiale du bail

Actif incorporel

L'actif incorporel est comptabilisé au coût et est amorti sur une période de 5 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019			2018
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Mobilier de bureau	50 933	33 830	17 103	21 379
Équipement informatique	14 095	8 095	6 000	6 610
Améliorations locatives	121 818	68 086	53 732	66 891
	186 846	110 011	76 835	94 880

4. ACTIF INCORPOREL

	2019			2018
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Site Internet	65 876	50 248	15 628	28 803

5. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'un découvert bancaire d'un montant autorisé de 50 000\$ au taux préférentiel plus 1,875% garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens d'un montant de 60 000\$ et d'une hypothèque additionnelle de 12 000\$. Au 31 juillet 2019, l'emprunt bancaire n'est pas utilisé. Cet emprunt est renouvelable annuellement.

6. FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2019 \$	2018 \$
Fournisseurs et charges à payer	39 892	24 481
Salaires et vacances à payer	48 201	31 243
Taxes à la consommation à payer	266	1 272
	88 359	56 996

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2019

7. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2019	2018
	\$	\$
Comptes clients	(516)	-
Ristourne à recevoir	(18 854)	-
Charges imputables au prochain exercice	6	(650)
Fournisseurs et charges à payer	31 363	(32 561)
Cotisations perçues d'avance	5 976	7 687
Autres produits perçus d'avance	643	7 146
	18 618	(18 378)

8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail pour l'occupation de locaux commerciaux échéant le 31 août 2022 avec une option de renouvellement de 3 ans. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices, incluant les taxes municipales et scolaires, sont les suivants :

	\$
2020	43 478
2021	44 782
2022	46 110
2023	3 852
	138 223

L'organisme s'est également engagé à verser des bourses pour une somme totale de 8 333\$ et à verser 50 000\$ afin d'aider les membres poursuivis par le Collège des Médecins pour couvrir leur honoraires juridiques.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'entité aux risques à la date du bilan, soit au 31 juillet 2019.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses fournisseurs et charges à payer. Afin de s'assurer qu'il a des fonds disponibles pour rencontrer ses obligations, l'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie.